



erreur de transcription dans une ordonnance de renvoi devant le t

Par **tendregreg**, le **28/10/2008** à **17:30**

Extrait d'une ordonnance de renvoi devant le TC

"PAR CES MOTIFS

Attendu qu'il résulte pas de l'information charges suffisantes

contre X, X et X

- d'avoir àX....., entre le, en tous cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit,ETC

Vu les articles 176, 179, 180, 183 et 184 du code de procédure pénale;

ORDONNONS LE RENVOI DE L'AFFAIRE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL pour être jugée conformément à la loi et le maintien sous Contrôle Judiciaire de X, M. X, M. X

En conséquence, ordonnons que le dossier de cette procédure, avec la présente ordonnance, soit transmis à M. le procureur de la République.etc"

En effet nous pouvons remarquer le non sens de cette ordonnance, ou le magistrat dit

[s]qu'il ne résulte pas de l'information charges suffisantes[/s], [s]mais qu'il ordonne le renvoi de l'affaire. [/s]

[s]Mes questions :[/s]

1-Y a t il un vice de forme ?

2-Y a t il un recours ? Si oui lequel ?

3-Existe il déjà une jurisprudence pour une affaire similaire.

Merci de votre réponse